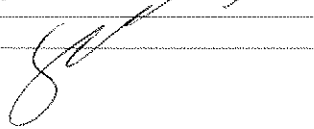


Agrément pour la réalisation des prélèvements et/ou des analyses du contrôle sanitaire des eaux
Portée détaillée des agréments

(Référence: Arrêté du 24 janvier 2005 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux)

Nom du laboratoire	Laboratoire Eichrom
Adresse du laboratoire	Campus de Kerr Lann – Parc de Lormandière Rue Maryse Bastié Bat C 35170 BRUZ
Date de début de validité de l'agrément	01/01/2011
Date de fin de validité de l'agrément	31/12/2015
Date de mise à jour de la portée	23/11/2011

Analyses des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles	
<i>A - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
A-1 - Prélèvements	-
A-2 - Paramètres réalisés sur site	-
<i>B - Analyses microbiologiques</i>	
<i>C - Analyses chimiques</i>	
C-1 - Analyses physico-chimiques	-
C-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
C-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-
C-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
C-5 - Analyses chimiques spécifiques des eaux d'origine superficielle	-
<i>D - Analyses de radioactivité</i>	Agréé*
<i>E - Analyses optionnelles</i>	
E-1 - Analyses microbiologiques optionnelles	-
E-2 - Analyses chimiques optionnelles	-
E-3 - Analyses optionnelles de radioactivité	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
Analyses des eaux de piscines et de baignades (baignades aménagées et autres baignades)	
<i>F - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
F-1 - Prélèvements	-
F-2 - Paramètres réalisés sur site	-
F-2.1 - Pour les eaux de piscines	-
F-2.2 - Pour les eaux de baignades	-
<i>G - Analyses microbiologiques de base</i>	
<i>H - Analyses physico-chimiques de base</i>	
H-1 - Pour les eaux de piscines	-
H-2 - Pour les eaux de baignades	-
<i>I - Analyses optionnelles</i>	
I-1 - Analyses microbiologiques optionnelles	-
I-2 - Analyses chimiques optionnelles	-


Charles SAOU
 Adjoint à la sous-directrice
 de la prévention des risques liés
 à l'environnement et à l'habitat

D – Analyses de radioactivité

* l'agrément est accordé sous réserve de la mise en place d'action corrective pour la mesure du tritium (vérification de l'absence de contamination de l'air ambiant en tritium) à communiquer à la Direction Générale de la Santé ainsi qu'à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) avant le 31/03/2012.

E3 – Analyses optionnelles de radioactivité

Américium 241
Carbone 14
Cobalt 60
Césium 134
Césium 137
Iode 131
Plomb 210
Plutonium 238
Plutonium 239/240
Polonium 210
Radium 226
Radium 228
Strontium 90
Uranium 234
Uranium 235
Uranium 238

Charles SAOUI
Adjoint à la sous-direction
Prévention des risques
à l'environnement et à la